

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 05 mars 2026

Délibération n°2026/019

Objet : Cession à l'euro symbolique d'une voirie à la commune de Belgodère

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour	Contre	Abstentions	
25	-	-	

Présents : ACQUAVIVA Stella – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : ROMANI Sylvie a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique.

Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CASTELLANI Jean-René – CUBADDA Charles – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARTELLI Camille – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.

Convocation envoyée le : 27/02/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture
Et affichée le : 27/02/2026	Et publication de l'acte le : 10/03/2026

Dans le cadre de la gestion des voiries du hameau intercommunal Erbajolu, le Président propose la cession à la commune de Belgodère pour l'investissement et le fonctionnement, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section A n°1227 et A n°1264, d'une superficie totale de 3 766 m².

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section A n°1227 et A n°1264 d'une superficie totale de 3 766 m² à la commune de Belgodère,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente en cas de vente en la forme notariée et tout autre document en la forme administrative

Fait à L'Île-Rousse, le 05 mars 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI



Le Président,
Lionel MORTINI

